



*Ville d'Escaudain*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

**SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023**

CONVOCATION EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 02/06/2023

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 24

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, GALAND Mélanie, DUHEM Christian, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. TRIOUX Annick donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, GRATTEPANACHE Céline donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, PETRIOLI Franca donne pouvoir à M. DUHEM Christian

Membres excusés : MM. MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël

Membres absents : MM. PLAYE Maryse, CLOET Geoffrey

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET : Budget 2023 – Décision modificative n°1**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Budget Primitif 2023 voté le 11 Avril 2023 ;

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à des régularisations comptables dans les deux sections budgétaires ;

.../...

Vu le projet de décision modificative prenant en compte ces régularisations et notamment :

**En section d'investissement :**

**En dépenses réelles**, des crédits sont inscrits aux articles 2188 (Autres immobilisations corporelles) pour 23 106 €, au 2313 (Constructions) pour 19319 €, au 2315 (Installations, matériel et outillage techniques) pour 23 106 €, il s'agit d'ajustements de dépenses. **Soit un total de 65 531 €.**

**En dépenses d'ordre**, des crédits ont été ajoutés au chapitre 041 à l'article 2151 (Réseaux de voirie) pour 13 991 €, correspondant à des rétrocessions de voiries, au chapitre 041 à l'article 237 (Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles) pour 45 118 €, montant correspondant à l'avance forfaitaire du marché pour le terrain d'honneur de football. **Soit un total de 59 109 €.**

Soit un total des dépenses d'investissement de **124 640 €.**

**En recettes réelles**, une diminution de 39 787 € à l'article 10222 (F.C.T.V.A), correspondant au moins perçu du FCTVA, sont inscrit 46 000 € au titre d'une subvention de l'état, pour le terrain multisports cité Victoire et 40 000 € au titre d'une subvention de la F.F.A. pour le terrain de football synthétique à l'article 1328 (Subventions d'investissement – Autres). **Soit un total de 46 213 €.**

**En recette d'ordre**, au chapitre 040 – amortissements, 19 318 € de recettes supplémentaires suite à l'application du prorata temporis des amortissements. Au chapitre 041 – 13 991 € ont été comptabilisés aux articles 1318 et 1328 (Subventions d'investissement – Autres), suite aux écritures de la rétrocession des voiries, 45 118 € à l'article 237 (Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles) pour la récupération de l'avance forfaitaire du marché pour le terrain d'honneur de football. **Soit un total de 78 427 €.**

Soit un total des recettes d'investissement de **124 640 €.**

**En section de fonctionnement :**

**Au titre des dépenses réelles**, des crédits sont inscrits pour 20 000 € à l'article 60612 (énergie-électricité), pour 20 000 € à l'article 60613 (GAZ), pour 10 123 € à l'article 60623 (alimentation restauration scolaire), pour 10 000 € à l'article 6247 (transport collectif). **Soit un total de 60 123 €.**

**En dépenses d'ordre**, des crédits sont inscrits au chapitre 042 à l'article 6811 (Dotation aux amortissements) pour 19 318 €. **Soit un total de 19 318 €.**

Soit un total des dépenses de fonctionnement de **79 441 €.**

**Au titre des recettes réelles**, sont prises en compte les augmentations par rapport aux prévisions du Budget Primitif, de la dotation de solidarité rurale (article 741121) pour 27 414 €, de la dotation de solidarité urbaine (article 741123) pour 43 981 €, et un complément du FCTVA (article 744) pour 12 889 €. Une diminution de -4 843 € pour la dotation nationale de péréquation (article 741127). **Soit un total de 79 441 €.**

Soit un total des recettes de fonctionnement de **79 441 €.**

.../...

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget 2023, selon les équilibres suivants :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section d'investissement	124 640 €	124 640 €
Section de fonctionnement	79 441 €	79 441 €
<b>TOTAL</b>	<b>204 081 €</b>	<b>204 081 €</b>

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIoux Annick (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), GRATTEPANCHE Céline (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), GALAND Mélanie, PETRIOLI Franca (pouvoir remis à M. DUHEM Christian), DUHEM Christian, PETIT Dimitri*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Karine STIEVENARD.



